

LOUEUR MEUBLÉ NON PROFESSIONNEL AMORTISSEMENT

Le statut du Loueur en Meublé Non Professionnel permet de générer des compléments de revenus non fiscalisés.

LES AVANTAGES FISCAUX

1 / LA RÉCUPÉRATION DE TVA

- ▶ L'investisseur peut récupérer la TVA dans le cadre d'une résidence de services (offrant au moins 3 des 4 services suivants : fourniture de linge de maison, nettoyage des logements, accueil, petit-déjeuner).

2 / LE RÉGIME FISCAL DES BIC

- ▶ Les revenus issus de la location meublée sont imposés dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux non professionnels.

Pour l'option Régime réel :

- ▶ Le résultat fiscal est obtenu en déduisant des recettes l'ensemble des charges lié à l'investissement (charges d'exploitation, intérêts d'emprunt et assurance décès invalidité...).
- ▶ En outre, perception de revenus non fiscalisés grâce aux amortissements écartés (les bénéfices industriels et commerciaux éventuels sont gommés en partie ou en totalité par les amortissements réputés différés).

LES OBLIGATIONS

- ▶ Tenir une comptabilité commerciale et se soumettre à l'ensemble des obligations déclaratives et comptables (Obligations déléguées à un cabinet d'expertise comptable).